

RAPPORT N° 04/1-25
au Conseil Municipal

OBJET

CREATION D'ABRIS EN CHARPENTE METALLIQUE
ET COUVERTURE BAC ACIER SUR TREIZE SITES SCOLAIRES

APPROBATION DU PROJET

AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)

Dans le cadre de l'amélioration des conditions d'accueil des élèves, la Commune envisage de créer des abris en charpente métallique et couverture bac acier sur treize sites scolaires de son territoire.

Par Délibération n° 03/3-57 du 25 juin 2003, vous m'avez autorisé à lancer un appel d'offres pour cette opération.

Suite à l'ouverture des plis, la Commission d'Appel d'Offres a retenu l'entreprise PLAMETAL pour les deux lots, mais celle-ci n'a pas pu fournir dans les délais la totalité de ses attestations sociales et fiscales.

Il s'avère donc nécessaire de relancer la procédure.

Les travaux consisteront notamment en la :

- mise en place de structures métalliques,
- mise en place de couvertures bac acier,
- peinture des structures métalliques.

Compte tenu du nombre de sites et de la masse des travaux à réaliser, la Commune a opté pour un allotissement de deux lots suivants :

- * Lot 1 Maternelle Les Camélias - Elémentaire Jules Reydellet A - Elémentaire Jules Reydellet B - Maternelle Montagne 8ème - Elémentaire Philippe Vinson - Primaire Application Bellepierre ;
- * Lot 2 Elémentaire et Maternelle La Chaumière - Elémentaire Gabriel Macé - Maternelle Champ-Fleuri - CMPP Champ-Fleuri - Maternelle Saint-François - Elémentaire Michel Debré - Maternelle Damase Legros.

Cet allotissement, établi conformément à l'Article 10 du Code des Marchés Publics, présente les intérêts suivants :

- au plan technique : le regroupement par unité fonctionnelle vise à faciliter les interventions des entreprises ;

RAPPORT N° 04/1-25

- au plan économique : l'élargissement du champs de la concurrence rend les lots, de par la masse de travaux qu'ils représentent, accessibles aux Petites et Moyennes Entreprises ; chaque lot, en fonction de son importance, pourra être exécuté par des PME.

Le montant de l'ensemble des lots est estimé 300 000 euros TTC.

Le financement est de :

- 70 % Région,
- 30 % Commune.

Les crédits nécessaires sont prévus aux Chapitre 23 et Article 2313 du Budget principal 2004.

Je vous demande, en conséquence :

1. d'approuver le projet de création d'abris en charpente métallique et couverture bac acier sur treize sites scolaires de la Commune ;
2. d'adopter la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :
 - procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 10, 33, 58 à 60 du Code des Marchés Publics) ;
 - marché décomposé en deux lots précités ;
 - enveloppe budgétaire : Budget principal 2004 - les crédits définis seront inscrits aux Chapitre 23 et Article 2313 ;
3. de m'autoriser à solliciter les subventions ;
4. de m'autoriser à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert, à passer le(s) marché(s) de travaux avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s) ;
5. d'autoriser la signature du (des) marché(s) par mon Délégué ou moi-même.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA



DELIBERATION N° 04/1-25

du Conseil Municipal

en séance du vendredi 5 mars 2004

OBJET

**CREATION D'ABRIS EN CHARPENTE METALLIQUE
ET COUVERTURE BAC ACIER SUR TREIZE SITES SCOLAIRES**

APPROBATION DU PROJET

**AUTORISATION DE LANCER UN APPEL D'OFFRES
ET DE SIGNER LE(S) MARCHE(S)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Sur le RAPPORT N° 04/1-25 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Jean-Jacques MOREL, 1er Adjoint, présenté au nom des Commissions 1° Ecole et Restauration Municipale, et 2° Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

ARTICLE 1

Approuve le projet de création d'abris en charpente métallique et couverture bac acier sur treize sites scolaires de la Commune.

ARTICLE 2

Adopte la procédure de passation, le mode de dévolution et les caractéristiques du marché, comme suit :

- procédure d'appel d'offres ouvert (Articles 10, 33, 58 à 60 du Code des Marchés Publics) ;
- marché décomposé en deux lots :

* Lot 1 Maternelle Les Camélias - Élémentaire Jules Reydellet A - Élémentaire Jules Reydellet B - Maternelle Montagne 8ème - Élémentaire Philippe Vinson - Primaire Application Bellepierre ;

DELIBERATION N° 04/1-25

- * Lot 2 Elémentaire et Maternelle La Chaumière - Elémentaire Gabriel Macé - Maternelle Champ-Fleuri - CMPP Champ-Fleuri - Maternelle Saint-François - Elémentaire Michel Debré - Maternelle Damase Legros.
- enveloppe budgétaire : Budget principal 2004 - Chapitre 23/ Article 2313 (montant estimatif de 300 000 euros TTC).

ARTICLE 3

Autorise le Maire à solliciter les subventions.

ARTICLE 4

Autorise le Maire à lancer la procédure d'appel d'offres ouvert, à passer le(s) marché(s) de travaux avec le(s) candidat(s) retenu(s) par la Commission d'Appel d'Offres ou, en cas de résultat infructueux, à traiter par marché(s) négocié(s).

ARTICLE 5

Autorise le Maire ou son Délégué à signer le(s) marché(s).

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 12 MAR. 2004

LE MAIRE
René-Paul VICTORIA

